EXTRAIT DES REGISTRES

DES DÉLIBÉRATIONS

DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU DÉPARTEMENT

DE LA DORDOGNE.

Séance publique du 13 Thermidor, an 4 de la République française, à laquelle ont assisté les citoyens GRAND, *président*, DELPIT, AUDEBERT, *administrateurs*; PESKAY, *Commis. du Directoire exécutif.*

VU la Déclaration faite par la citoyenne Cabrielle-Boucher Vielcastel, en conformité de la loi du 20 floréal dernier, qui accorde aux ascendans d'émigrés la faculté dont ils étoient privés par la suspension de celle du 9 floréal, an troisième, relative à la levée du séquestre mis sur les biens des pères et mères d'émigrés, ladite Déclaration affirmée sincère;

Vu la police de vente des biens patrimoniaux, du 4 juin 1792;

Vu l'arrêté de l'Administration municipale du canton de Belvès, du 21 messidor dernier;

L'Administration centrale, en présence et de l'avis du commissaire du Directoire exécutif, a procédé à la liquidation ainsi qu'il suit :

MONTANT DU PATRIMOINE.

En dettes actives affectées sur les biens de son mari, provenant de la vente de ses biens patrimoniaux, dix-huit mille livres, ci : 1,800#

Considérant que ledit patrimoine n'excède pas 20,000 livres, que par ce motif, aux termes de la loi du 9 floréal an III, l'abandon doit en être fait à la déclarante;

En conséquence l'Administration centrale du Département, au nom de la République, déclare qu'elle renonce au susdit patrimoine, et qu'elle en fait l'abandon définitif à la déclarante, avec décharge de l'hypothèque de la Nation, main-levée du séquestre, toutefois sans restitution de fruits, lesquels demeureront compensés avec les secours qui sont attribués à la déclarante par les lois des 23 nivôse et 6 thermidor an III, exemption pour l'avenir de la taxe impsoée par celle des 27 septembre 1792 et 28 mars 1793, et déclaration solemnelle qu'elle est quitte envers le trésor public, à raison de l'émigration de ses enfans, et de tous ses droits succcessifs.

Fait en séance publique le 13 thermidor, an 4 de la République française, par les administrateurs soussignés.

GRAND, *président*, DELPIT, AUDEBERT, *administrateurs*; PESKAY, *Com. du Direct. exéc.*

F. M. LAROCHE, *secrétaire en chef.*